

Les Jardins d'Estanquet

**Projet alternatif pour la parcelle « ESTANQUET »
au 11b rue de Françonnette 47310 ROQUEFORT:**

Création d'un éco hameau sur la ferme familiale transformée en jardins vivriers et d'agrément où les biodiversités cultivées et sauvages vivent en harmonie. Elles rejoignent les trames et coulées vertes connectées à la trame bleue du ruisseau Labourdasse en contre bas de la parcelle.

Les deux terrains de foot et le city parc prolongent l'éco hameau le long de ce ruisseau sur sa rive gauche. Rive droite c'est le magnifique parc Arlabosse constitué d'une chênaie et surtout de cèdres multi centenaires malheureusement non respectés par les agrandissements successifs du super marché.

L'éco hameau sera constitué de 6 logements permanents, de 3 micro fermes écoles, de 3 emplacements pour 3 yourtes, d'une aire de repos pour 6 camping cars et caravanes, d'un camping de 6 emplacements, d'un garage à vélo selon le modèle du café vélo d'Agen avec possibilité d'hébergement et salle hors sac.

Comment concilier le maintien d'une activité agricole et le PLUi actuel ?

Ce document prépare le dossier de demande de permis d'aménager qui sera déposé à l'Agglomération Agenaise courant 2021 en concertation avec les responsables du PLUi.

L'aménagement du bâtiment agricole existant et des 6 logements desservis via l'Allée Bel Air et la rue de la Palanque peut être réalisé avant.

Voir le chapitre cheminement et VRD (Voiries et Réseaux Divers)

Phasage de cet aménagement :

Dans un premier temps la situation actuelle doit perdurer disons 3 années jusqu'en 2021 afin d'accompagner le projet au sein de ma famille et de régler une partie de l'indivision actuelle.

Puis c'est un camping à la ferme de 7 emplacements qui semble être le projet le plus simple à mettre en place. Il prépare l'éco hameau final à construire ensemble au fur et à mesure des arrivées des financeurs utilisateurs des lieux.

Sommaire :

Préambule [négatif](#) :

Préambule [positif](#) :

Objectif [zéro déchet](#)

[Energie](#). Celle nécessaire à l'habitat et celle de la mobilité locale !

[Valeurs](#) en partage sur l'énergie

[Cartographie](#) et **implantation :**

[Inondations](#) et **gestion du pluvial :**

<http://scienceenvironnement.free.fr/Departementales2015/LutteContreLesInondations.htm>

Voir les documents de 1996

[Habitat et aménagement des territoires](#)

[Préservation des biodiversités](#) et **augmentation du taux d'humus des sols :**

[Typologie des logements](#) :

[Harmonisation architecturale](#) de l'aménagement de la parcelle.

[Sécurité incendie](#) :

Les [moustiques](#) et les zones humides ([nouvelles de novembre 2018](#)):

Cheminement et [VRD](#) du site :

[Prévisionnel financier](#) :

[Pouvoir d'achat](#)

Création de [3 emplois](#)

[Typologie des habitants](#) de ces 18 logements meublés ou non :

Adresse du blog sur le Droit Rural versus le PLUi motivant ce projet alternatif :

<http://scienceenvironnement.free.fr/DroitRuralPLUi/DroitRuralPLUi.htm>

Contact : zanardoalain@gmail.com - 06 76 71 84 37

Document actualisé le 02/11/2018

Préambule négatif :

[sommaire](#)

L'éco hameau n'est pas un lotissement conventionnel avec voiries et trottoirs en goudron noir et bordures béton. Pas de maison en béton, briques et plâtres. Pas d'éclairage public inutile et polluant. Tout le contraire de ce qui est prévu dans le PLUi et l'OAP dédiées à cette parcelle.

Objectifs :

- 1 - Respecter le caractère agricole à fort potentiel agronomique de la parcelle.
- 2 - Limiter l'imperméabilisation des sols et leur stérilisation agronomique.
- 3 - Limiter l'accumulation de la chaleur et réduire les températures maximales d'au moins 5°C.
- 4 - Création de micro climats par la mise en place de haies, de murs végétaux et tripler la centaine d'arbres présents actuellement sur la parcelle: noyers, figuiers, fruitiers, grenadiers à fruits, arbres à fleurs pour les abeilles,
- 5 - Permettre une expérimentation sur les bâtis non conventionnels comme le prévoit la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 20 février 2014 promulguée en mars 2014. http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/spip.php?page=article-sous-site&id_article=1812&sommaire=432
- 6 - Mettre en place une agriculture urbaine inversée ; c'est la ville qui se met au vert !

Préambule positif :

[sommaire](#)

Organiser un éco hameau familial intergénérationnel, privé avec des bâtis non conventionnels, voiries, trottoirs, pistes cyclables, parking, recouverts de castine et herborisés comme sur les terrains de foot actuels.

18 logements* de moins de 100 m² en ossature bois sur puits canadien direct avec double toiture ventilée. Panneaux solaires photovoltaïques et eau chaude solaire. Idem pour les parkings autour des zones habitées et cultivées.

18 jardins vivriers et d'agrément plus des zones communes arborées et cultivées selon les principes de l'agroforesterie et de la permaculture.

Pas de pesticides ni d'engrais de synthèse ni de travail mécanique des sols.

Pas de voitures thermiques sauf sur les parkings dédiés mais une flotte captive de vélos, de véhicules électriques favorisant la mobilité douce et le stockage/restitution de l'énergie électrique assurant une meilleure adéquation entre consommation et production de l'énergie électrique.

Chauffe eau solaire et centrales photovoltaïques en accord avec la Réglementation Technique de 2020.

Récupération d'eau de pluie dans une cuve de 3 à 5 m³ par îlot de logements avec alimentation des WC et des machines à laver collectives. Groupe de pression de l'eau récupérée filtrée. Maintien d'une bulle hydrique autour des bâtiments par ceinture drainante horizontale.

Assainissement individuel, pour certains îlots, par phyto épuration et stockage des eaux traitées pour arroser les jardins. Création d'une zone humide permanente à l'emplacement de l'ancienne mare au centre de la parcelle.

Toilettes sèches et sanisettes privées et collectives.

Locaux techniques communs pour les batteries de stockage électriques, machines à laver, douches, toilettes sèches, sanisettes, garages à vélo, outils de jardins, jeux collectifs, poubelles sélectives, recyclerie, ressourcerie et transformerie des objets et des matières.

* Le PLUi actuel prévoit une densité de 10 logements par ha. Elle devrait passer à 20 et 30 dans les prochains PLU. Cette densité a pour objectif de préserver les terres agricoles ! Cet objectif est directement atteint ici car il s'agit d'installer des logements dans des terres qui restent agricoles. Il s'agit d'une nouvelle forme **d'agriculture urbaine**.

Objectif zéro déchet via les composts, les poules, les poêles de masse, la transformerie/recyclerie/ressourcerie, les ateliers de customisation, réparation, réemploi systématique.....

[sommaire](#)

Que pouvons-nous faire avec un objet ou une matière avant de la jeter ?

Comment construire un bâtiment en recyclant tout ou partie des matériaux ?

Utilisation des commerces alternatifs type Emmaüs, Secours Populaire et Catholique, <https://www.leboncoin.fr/>, <https://donnons.org/>

Utilisation des réseaux d'échanges type <http://www.accorderie.fr/agen/>

Organisation de Graffiterie <http://www.graffiterie.fr/>

Initiation à la rudologie : science du déchet !.....

Actuellement la masse des déchets est de l'ordre de 400 kg/an/habitants soit pour cet éco hameau de 18 équivalents logements de 3 personnes une masse de 21 600kg.

L'objectif zéro déchet doit s'interpréter comme une réduction de 90% car nous aurons des déchets de fait sous forme de produits en mélange comme des verres brisés et de la nourriture ou des couches dont la gestion est possible mais contraignante.

Nous nous engageons donc sur 19 440 kg de non déchets c'est-à-dire non mélange et introduction de chaque catégorie dans la filière appropriée.

Nous espérons que l'éco hameau percevra une non redevance des OM d'au moins 50% !

Energie : celle nécessaire à l'habitat et celle de la mobilité locale !

[sommaire](#)

Normes et RT 2020 ; Bâtiments Basses Consommations ; hameau autosuffisant en électricité ; flotte de voitures électriques en recharge directe en courant continu ; les voitures participent au stockage/restitution de l'électricité et à l'adéquation entre production et consommation électrique.

Eclairage public solaire avec détection de présence ; limitation des pollutions lumineuses.

Covoiturage – courses collectives en circuits courts – location de voitures électriques, de vélos, de mini transporteurs, ...

Chauffe eau solaire.

Chauffage au bois recyclé.

La régulation thermique lors des canicules est assurée par la végétation irriguée et brumisée, par les puits canadiens, par la ventilation des toitures, Un appoint par climatisation itinérante est prévu dans chaque logement et dans une salle d'accueil du bâtiment de ferme.

Ce chapitre est développé tout le long du dossier car il est transversal !

Valeurs en partage 1:

[sommaire](#)

La promotion des énergies renouvelables et l'abandon du nucléaire, du pétrole, des gaz non biologiques. La Sobriété énergétique est mise en avant ; nous n'avons pas inventé l'eau chaude mais nous installons des Chauffes Eau Solaire (CES) et pas de Chauffe Eau Thermodynamiques CET) dont le coefficient de performance réel est la moitié du standard. (COP normatif).

L'éco hameau sera en totale autonomie énergétique. Un seul compteur électrique lié au réseau dans le bâtiment agricole assurera la sécurité de l'approvisionnement en énergie électrique. Les 18 productions d'électricité sont disjointes ; ce sont les voitures électriques de la flotte captive qui assurent l'adéquation entre consommation et production des courants électriques en continu (24V) et en alternatif (220 V).

La permaculture est totalement partagée par tous les habitants et les visiteurs ; c'est le fer de lance de l'éco hameau et le principal générateur d'activités physiques quotidiennes.

L'approche holistique des échanges entre chacun et la nature est le crédo de l'éco hameau !

Valeurs en partage 2 :

[sommaire](#)

Certaines valeurs sont à partager ou au moins à discuter pour entrer dans ce lieu où la convivialité, l'accueil, le partage, la fraternité, l'égalité et liberté sont de mises. Ce n'est pas une résidence sécurisée par des murs et un portail digitalisé mais un éco hameau où la sécurité réside dans l'entraide et la rupture systématique de l'anonymat.

Ces valeurs sont :

1. l'humanisme éclairé : nous ne sommes pas des bisounours !
2. l'écologie environnementale et politique
3. la promotion des agricultures ni chimiques ni énergivores, des circuits courts et des produits de saisons,
4. La promotion des énergies renouvelables et l'abandon du nucléaire, du pétrole, des gaz non biologiques. La Sobriété énergétique est mise en avant ; nous n'avons pas inventé l'eau chaude mais nous installons des Chauffes Eau Solaire (CES) et pas de Chauffe Eau Thermodynamiques (CET) dont le coefficient de performance réel est la moitié* du standard. (COP normatif).
5. La frugalité et la simplicité volontaires ; plus facile à écrire qu'à mettre en pratique mais en groupe cela va tout seul !

* Source :

https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/ADM00013296_ADM_ATTACHE1.pdf

Voir en haut de la page 3 ; colonne de gauche

Cartographie et implantation :

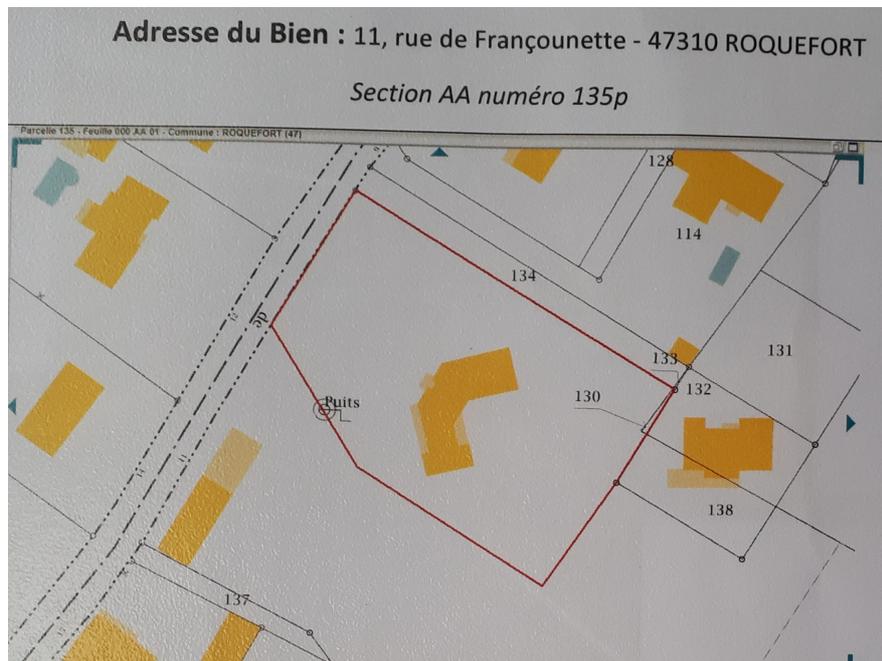
[sommaire](#)

Ci-dessous de gauche à droite à partir de la rue de Françounette :

Le hangar agricole

Le puits et la maison maternelle. Parcelle entourée en rouge.

La maison de Laurent Zanardo

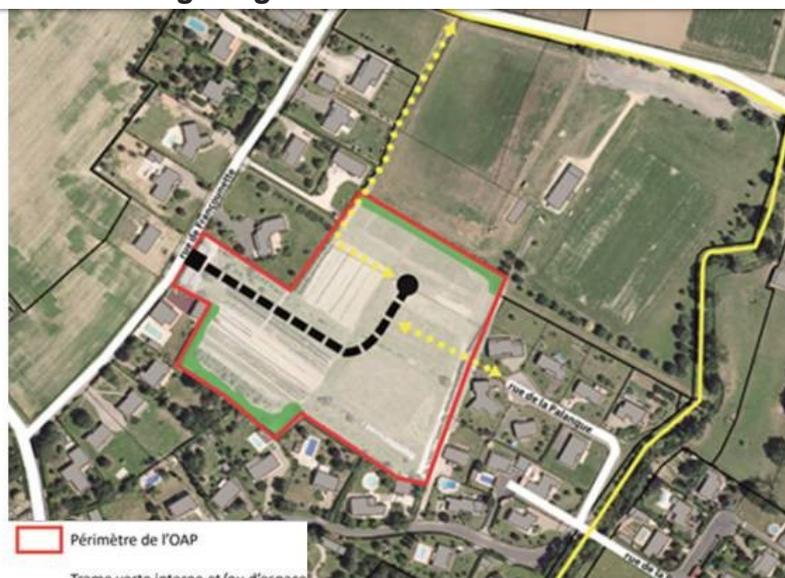


Extrait de l'OAP de la parcelle Estanquet encadrée en rouge

Erreur sur la rue de la Palanque

Les maisons de Laurent et de Stéphane ne sont pas représentées.

Le hangar agricole est détruit selon l'OAP !



-  Périmètre de l'OAP
-  Trame verte interne et/ou d'espace tampon : maintenir ou rétablir des continuités boisées (localisation indicative)
-  Points d'accès voirie : à créer ou aménager (localisation indicative)
-  Voirie de desserte interne : à créer ou aménager (localisation indicative)
-  Espace collectif de proximité (emprise indicative)
-  Liaisons douces : à créer ou à aménager (localisation indicative)

Vue satellite de la parcelle Estanquet :



Inondations et gestion du pluvial :

[sommaire](#)

Historique :

Voici 10 ans, le 10 juin 2008, notre ruisseau Labourdasse se transforme en fleuve de 100 m de large durant plus de 6h. Des dégâts matériels conséquents pour plusieurs dizaines de maisons construites dans le lit majeur du ruisseau.

<https://www.ladepeche.fr/article/2008/06/11/458934-maire-roquefort-ai-cru-allait-mourir-noyes.html>

<https://www.ladepeche.fr/article/2008/06/18/460038-roquefort-bel-air-quartier-fantome-apres-l-inondation.html>

En juillet 2018, le ruisseau passe au dessus du pont de la rue de la Palanque ; les pompiers travaillent une demi-journée pour éliminer la boue déposée sur le pont, l'allée de Bel Air et la rue de la Palanque. Au moins 3 embâcles sont levés par un puissant tractopelle (le ruisseau est dans un canyon de 2m de profond sur 4 de large avec 2 ripisylves conséquentes).

Des études ont été diligentées en 2009 pour étudier les causes de ces inondations.

Aucune information sur les conclusions de ces études n'a été partagée avec la population !

Un géomètre a passé plusieurs jours pour relever les niveaux et cartographier la zone.

L'arasement (en 2015 ?) de la digue qui protège le terrain de foot en aval des lotissements est le seul aménagement réalisé à ce jour.

NB : le terrain de foot a 30 ans maintenant et les lotissements 15 ; il fut entouré d'une digue de protection contre les crues. Ce qui prouve que les pouvoirs publics savaient que le lit majeur du ruisseau était inondable. J'ai vu ce ruisseau déborder 3 fois en 50 ans. Malgré cela les permis de construire ont été signés pour 4 lotissements, ne tenant pas compte des oppositions formulées par des citoyens conscients du risque.

Lors des élections départementales 2015 ces propositions furent débattues !

<http://scienceenvironnement.free.fr/Departementales2015/LutteContreLesInondations.htm>

Conclusions :

Vouloir construire 18 maisons nouvelles dans la parcelle « Palanque » au dessus des lotissements inondables n'est pas raisonnable tant que les risques d'inondations ne sont pas réduits par des aménagements locaux en amont et en aval de cette zone !

Propositions d'aménagements locaux, amont et aval :

- A) Le bassin hydrographique de notre ruisseau est équipé en amont de 12 lacs collinaires qui sont utilisés par les agriculteurs pour l'irrigation des cultures. Ils doivent être utilisés aussi pour soutenir l'étiage du ruisseau et pour limiter les crues. Baisser préventivement leurs niveaux ne serait ce que d'un mètre n'altère en rien leur capacité d'irrigation car ce mètre est récupéré lors des pluies à venir. Utiliser certains lacs pour soutenir l'étiage est possible car les terres ne sont jamais toutes irriguées du fait des rotations de cultures ; le tournesol n'est pas arrosé ni les jachères d'été !
- B) Les 4 lotissements ne sont dotés d'aucun bassin d'expansion aujourd'hui obligatoire pour compenser l'artificialisation des sols.

Il faut en construire avant de lotir !

1 en baissant d'un mètre le niveau du terrain de foot là où la digue a été arasée. Ce réservoir de 80 m de long sur 5 m de large engloberait le fossé actuel et rejoindrait l'allée d'arbres par une pente enherbée à 30° facilitant la tonte aujourd'hui réalisée par les débrouailleuses à dos d'homme.

2 en coupant les méandres du ruisseau au droit de la nouvelle salle des fêtes sans toucher le fond du ruisseau et en créant 3 ou 4 îlots arborés par les ripisylves non touchées.

3 un effet venturi doit être créé au niveau du pont de la rue de la Palanque en écartant les berges et en les consolidant par 2 murets en pierres reprenant les bases de l'ancien lavoir. Une rehausse de 1,5m de la station de pompage des eaux usées participe à cet effet venturi.

4 cet effet venturi est prolongé par un arasement de la ripisylve gauche et la création d'une pente douce à 30° jusqu'à 1 m au dessus du fond du ruisseau. Ainsi un autre bassin d'expansion. Est créé au bas de l'Allée de Bel air.

C) Un chemin isocline de 1,5m de large sur 250 m part de la rue de la Palanque au niveau de la borne à incendie est rejoint le terrain de foot. Ainsi lorsque le pluvial est saturé l'eau passe par ce passage et rejoint directement le terrain de foot et son bassin d'expansion.

D) Un parking de 6 m de rayon est créé en haut de l'allée de Bel Air avec un chemin de castine qui rejoint la route du stade entre les 2 bâtiments du terrain de foot. Ce parking est une sortie pour les voitures piégées par l'inondation du bas de l'Allée comme ce fut le cas pour 3 véhicules en 2008. Le chemin est aussi un accès pompier ! La ligne électrique enterrée est prolongée jusqu'au stade et le dernier pylône est supprimé.

E) Depuis quelques années plusieurs hectares du lit majeur du ruisseau ont été plantés d'arbres. Ils sont de part et d'autres du moulin d'Aubiach et surtout à la ferme du Pech de Laplume qui est un modèle d'agroforesterie unique en Nouvelle Aquitaine. Ce type de culture participe à la rétention des eaux de pluie et donc à limiter les crues.

Tous ces aménagements sont à la charge des Collectivités dans le respect des trames vertes et bleues initiées par la loi sur les continuités écologiques ! <http://www.trameverteetbleue.fr/>

Ce sont des investissements préventifs représentant moins de la moitié des coûts matériels générés par l'inondation 2008 et supportés par tous via les assurances. Ils ne répareront pas les traumatismes mais enlèveront les craintes actuelles bien que 1/3 des habitants inondés en 2008 ait été renouvelé.

NB : les inondations sont des drames familiaux qui impactent définitivement les Femmes, les Hommes et surtout les Enfants. Pourquoi n'y a-t-il pas un plan local d'urbanisation dédié aux inondations ? En fait il faut supprimer le mot local et le remplacer par bassin hydrographique.

Des plans d'urbanisme par bassin hydrographique complèteraient les PLUi.

Autrement dit et historique d'un combat personnel perdu mais recommencé !

A quoi sert d'aménager un territoire sans tenir compte des inondations auquel il est soumis ?

En 1996 nous sommes plusieurs à nous insurger contre les projets de lotissements de la municipalité de Roquefort. Jean Pierre Pin notre Maire actuel était déjà en charge des permis de construire.

Courrier du 19 février 1996 au docteur Alain VEYRET Conseiller Général du canton de Laplume.

Page [1](#) – [2](#) – [3](#) – [4](#)

[Réponse du Conseiller](#) à la date du 1 avril 1996.

Des courriers similaires furent envoyés au Député de la circonscription, à la Mairie de Roquefort, au Sénateur du Département

Résultat : 50 maisons construites en zone inondable en toute connaissance par toutes les autorités locales du moment. En juin 2008 les inondations ont coutées plus d'un million d'Euros !

C'est toujours Jean Pierre Pin qui assume la responsabilité de ces aménagements. Heureusement aujourd'hui le PLUI guide les décisions et aucune maison ne sera construite dans une zone inondable.

Question : Pourquoi le PLUI de Juillet 2017 n'intègre t il pas des solutions à cette menace ?

Ce n'est pas quand tout sera urbanisé que les aménageurs de territoire le feront ?

Nous devons exiger la mise en place des solutions avant tout aménagement !

Même questions pour les trames vertes et bleues dont la continuité n'est pas respectée !

La responsabilité des élus est à 2 niveaux :

1 - Les aménagements antérieurs des territoires qui ont générés des habitations en zone inondable en toute connaissance.

2 – la décennie de non travaux permettant de réparer les erreurs passées.

Pourquoi attendre tant de temps sans agir ?

Les nouveaux mobiliers urbains sont ils prioritaires ?

Les menaces climatiques sont elles un leurre ?

Tout ceci relève d'une mise en examen de ces élus !

Elle sera effective à la prochaine inondation même si son ampleur n'est pas celle de juin 2008 car les coûts supportés par la nation dans le cadre des catastrophes naturelles seront supérieurs aux investissements nécessaires aujourd'hui pour limiter l'occurrence des inondations et leurs ampleurs.

Par exemple inciter les propriétaires à protéger leurs biens par la pose de batardeaux amovibles et l'installation d'un point bas dans leur jardin avec pompage préventif afin de limiter la durée des inondations et leurs ampleurs au moins dans les maisons les moins exposées.

Cet éco hameau doit se multiplier dans chaque canton, chaque commune pour offrir une alternative en terme de logement aux personnes soucieuses de ne pas s'aliéner ni à des emprunts ou à des loyers excessifs ni à des charges fixes incompressibles : taxes foncières et d'habitation, énergies,

Ainsi ce sont les aides sociales qui sont réduites et deviennent plus efficaces.

Actuellement un logement social coute 170 000€ aux bailleurs sociaux ; dans un éco hameau un logement coute moins de 50 000€, pourquoi cette formule n'est elle pas plus développée ?

Des chauffes eau solaires équipent certains logements sociaux ce qui réduit les charges de ces logements ; c'est autant d'impayés en moins pour les propriétaires !

Créer des logements sans activités autour c'est favoriser l'oisiveté et les surconsommations de compensation. Dans un éco hameau de type agricole les jardins constituent une mine d'activités rémunératrices et apaisantes. Une étude du Sénat met en relation les jardins vivriers et la paix sociale.

L'éco hameau peut aussi jouxter une recyclerie, transformerie, customerie et des ateliers de réparation, de tri favorisant le réemploi des objets de nos placards et greniers. L'Emmaus de Pau est un exemple à étendre à toutes les populations et à tous les territoires.

<http://www.emmaus-lescar-pau.com/>

Le film « I feel good » montre quelques potentiels de ce type d'habitats.

http://www.allocine.fr/film/fichefilm_gen_cfilm=257816.html

La recyclerie du Marmandais à Damazan doit s'équiper de logements pour les travailleurs pour réduire leurs dépenses et les pertes de temps liées aux déplacements ; avec jardins vivriers implantés sur les délaissés de l'urbanisation locale.

<http://www.pari47.fr/marmande-la-recyclerie-du-marmandais-ouvre-ses-portes-article-le-republicain-marmande-et-langon/>

Nous devons lier habitats et activités ! ici ces activités sont agricoles et rudologues.

Les EHPAD pourraient également avoir un quota de logements dédiés à leurs salariés dont les jardins font partie des activités pour les résidents.

Un éco hameau est accessible à toutes les populations, à tous les âges sans aucune stigmatisation. Il suffit d'être volontaire et d'accepter les principes de la frugalité et de la simplicité volontaires.

Il n'y a pas suffisamment de lieux de ce type en France !

Tout est fait pour que la faune et la flore locales soient amplifiées tant en quantité qu'en diversité.

Actuellement nous disposons sur site de chauves souris, de crapauds, de hérissons, d'une hase, de passereaux, de pics verts, d'oiseaux migrateurs qui font escale depuis des décennies.

La construction de maisons géantes à insectes et à oiseaux est permanente sous forme de murs de fagots créant des micros climats. Ces murs se déplacent tous les 3 à 5 ans libérant ainsi du sol ultra riche en nutriments et en humus.

L'épandage annuel de centaines de m³ de tonte disponibles localement génère un désherbage par mulching épais (20cm), un maintien de l'humidité, une rétention des eaux de pluie, élimine les érosions par l'eau et le vent, crée en quelques semaines une faune dans le sol très appréciée par les poules et les oiseaux.

L'humus des sols est une éponge qui stocke 20 fois sa masse en eau et la restitue aux plantes qui y ont plongés leurs racines.

Des andains de composts en lasagnes participent aux mêmes objectifs.

Les toilettes sèches avec séparation des urines apportent leurs quota d'azote tout comme les fientes des 16 poules actuelles.

Les cendres des cheminées et poêles amendent les sols et assurent les apports en potasse et phosphore sur les parcelles cultivées. Les oiseaux et les poules apprécient ces lieux pour leurs épouillages quotidiens.

Plusieurs riverains apportent leurs biomasses : fagots, tontes, feuilles mortes, tailles des haies, reliefs alimentaires pour les poules. Leur nombre et les quantités peuvent être décuplés dès lors que des jardiniers locataires s'installeront.

La gestion par l'éco hameau de toutes ces biomasses locales supprime de nombreux km vers la déchetterie, un gain de temps pour le voisinage et une réduction des déchets verts pour les collectivités.

Une benne de 9m³ coûte 70€ ; il en faut une par semaine pour évacuer la tonte des terrains de foot ; cela fait pour les 6 mois de tonte annuelle 1 820€ qui pourrait être crédités à l'éco hameau !

Tous les types de bâtis seront représentés : il s'agit de les rassembler à titre expérimental à grande échelle (21 logements) sur un même lieu.

Yourte – tiny house – caravane - maison nomade – maison en paille – maison à ossature bois – mobil home – bungalows – chalets – T2 et duplex dans le bâtiment de ferme.....

Résidence Mobile de Loisirs (RML), Habitation Légère de Loisir (HLL),

Actuellement sur site il y a :

Une maison ancienne en pierre issue de la restauration d'une ferme jouxtant la ferme familiale.

Une maison traditionnelle récente en brique et toiture 2 pans.

Une maison très récente en brique et toiture plate.

Un mobil home enfermé dans un abri de jardin à ossature et bardage bois avec ventilation de toiture, murs et sol. Il a été construit à 95% de matériaux recyclés et réemployés. Tous ces matériaux et objets devaient être détruits. Leur donner une seconde vie c'est économiser des ressources et valoriser leurs énergies grises. Seules quelques planches de bardages, quelques vis, les tuyaux d'évacuation des eaux et d'amenée de l'eau de ville, le câble électrique reliant la maison en pierre avec le MH ont été achetés.

Pour 34m² habitables la dépense est de 5000€ plus quelques centaines d'heures de travail.

L'objectif est de prouver qu'il est possible de construire, à très faible coût, un logement décent, à faible impact écologique voire à impact écologique positif du fait des recyclages, à faible consommation énergétique du fait de sa petite taille et de sa double peau.

Ainsi l'accès à la propriété est envisageable pour tous indépendamment de ses revenus et de ses richesses. Ce logement totalement enchâssé dans ses jardins vivriers et d'agrément représente une alternative positive à bien des logements actuels.

Le pouvoir d'achat des résidents est augmenté grâce :

1. aux faibles investissements de construction,
2. aux faibles consommations énergétiques du fait de la petite taille et des sur isolation/ventilation,
3. aux jardins vivriers privés et collectifs générant des activités physiques et cognitives réduisant d'autant les dépenses générées par les salles de sport, les activités « culturelles » et surtout les visites aux supermarchés !

Une seconde expérience de ce type sera mise en place dès qu'une personne volontaire sera trouvée. Ceci est un **appel à candidature** !

Un bâtiment de ferme en aggro de 20 cm plus ourdis béton.

Il sera aménagé en 2 T2 et un duplex traditionnels avec isolation par l'extérieur et bardage bois vertical. La toiture sera traitée par 2 isolations ; une étanche au dessus de la toiture actuelle et une décorative au dessous avec allongement des débordements latéraux de 50 cm à 1 m.

L'implantation de 3 **yourtes** (ce sont des meubles) neuves et d'occasions est programmée.
Appel à candidatures pour l'autoconstruction d'une ou plusieurs yourtes.

Ces yourtes serviront aussi d'extension momentanée des autres logements au gré des rassemblements familiaux et amicaux. Pourquoi entretenir un grand logement alors que les besoins de couchages supplémentaires sont sporadiques !

Le modèle serait celui de www.layourteauxfruits.over-blog.com lieu dit Chatony à Loubes Bernac dans le 47 ; des voisins en somme à 104km 1h18min en voiture électrique avec recharge sur place ! 05 53 88 99 41

A Aubiac se construisent des yourtes et des habitats légers pour l'accueil d'activités destinées aux seniors entourés de plus jeunes.

Idem pour **les tiny house** qui pourront séjourner sur site.

Les maisons nomades seront sur les modèles de l'association TERA à Masquières en cours d'implantation sur la commune de Trentels. <http://www.tera.coop/>.

Extraits :

"UN ÉCOVILLAGE POUR LE XXIÈME SIÈCLE"

Tera est un projet expérimental qui vise à construire un éco-village pour relocaliser à 85% la production vitale à ses habitants, abaisser son empreinte écologique à moins d'une planète, valoriser cette production en monnaie citoyenne locale, émise via un revenu d'autonomie d'un euro supérieur au seuil de pauvreté pour chacun de ses habitants.

Appel à candidatures pour l'autoconstruction d'une ou plusieurs maisons nomades.

Les maisons en paille seront édifiées selon les principes des compaillons :
<http://compaillons.naturalforum.net/>

Appel à candidatures pour l'autoconstruction d'une ou plusieurs maisons en paille.

Les maisons en bois traditionnelles sont disponibles à l'achat en kit.
<https://www.dutour-renovation-bordeaux.fr/maisons-en-bois-le-bouscat>
<https://honka.com/fr/fr/les-maisons-honka/les-kits-honka-contemporains/>
<http://www.maisonboiskit.com/>

Appel à candidatures pour l'autoconstruction d'une ou plusieurs maisons en bois.

Tout ceci sera complété par un camping traditionnel, accueil des voyageurs à vélos, accueil des campings cars,

La capacité de ce camping pourrait être de 50 places en catégorie 2*!

Il est probable que l'activité camping limitée à 7 emplacements soit implantée en premier afin de faciliter la mutation du lieu. Une inscription au registre du commerce légalisera cette activité.

* 80 m² par emplacement pour 2*

100 m² pour 3*

Harmonisation architecturale de l'aménagement de la parcelle.

[sommaire](#)

18 abris type préau agricole sont construits en bois. 8 piliers 15x15 supportent une toiture 2 pentes avec volige et bidim pour l'étanchéité eau. Une pente plein sud de 10m sur 4m supporte les panneaux solaires photovoltaïques et éventuellement les capteurs solaires pour l'eau chaude.

Les 40 m² au sud représentent une puissance installée de 10 kWc

La puissance des batteries par ilot serait de 10 kW.

L'énergie stockée par ilots serait de 10 kWh

La production d'énergie électrique serait de 7 000kWh/an en 220V alternatif et 9 000 kWh en 24V continu. Elle est suffisante .pour l'autonomie totale d'un foyer frugal et 3 véhicules électriques de la flotte captive. Ces véhicules participent à l'adéquation entre production et consommation de l'énergie électrique.

Il s'agit avant tout d'un éco hameau agricole fortement arboré : 200 arbres à l'ha.

Ce sont les arbres qui feront le paysage.

Les jardins vivriers compléteront l'aspect verdoyant des lieux d'autant plus que toute la zone est arrosée par gouttage principalement par le stockage et la restitution des eaux de pluies et accessoirement par prélèvement dans la nappe phréatique à 23m de profondeur.

Le bois est le matériau principal des constructions ; les yourtes et les mobil home sont bardées de bois via les préaux de type agricole qui assurent leurs protections contre la pluie, le vent et le soleil. Le bois construction fixe le gaz carbonique et participe à la lutte contre le réchauffement climatique.

Les cheminements non rectilignes en castine blanche largement herborés guident l'œil du visiteur vers chaque oasis de vie où se mélangent les jardins vivriers et d'agrément.

Des plantes grimpantes annuelles ou/et pérennes sculptent l'espace et joue avec les lumières du soleil et des lampes à énergie solaire et à déclenchement présentiel ou présenciel ?.

Des sculptures végétales du type topiaires apparaîtront naturellement au gré des aménagements des « lieux positifs » pour les êtres vivants.

Les outils agricoles actuels aideront à créer une ambiance champêtre active.

La tonne à eau sur remorque contient 5 m³ ; elle sera positionnée pour alimenter les 2 yourtes à implanter devant la serre stockage de la paille et des palettes combustibles. Elle va être positionnée cet hiver devant le mobil home comme écran aux vents d'ouest dangereux pour l'abri de jardin couvrant le mobil home et pas encore correctement ou suffisamment arrimé au sol.

Les 5 serres actuelles seront couvertes en partie de bâches vertes pour les zones de stockage et ateliers et de filets d'ombrage l'été pour limiter les canicules. Elles pourront être déplacées au gré des demandes des jardiniers résidents ou en partage.

Sécurité incendie :

[sommaire](#)

Elle est assurée par le maintien d'une humidité minimale permanente lors des périodes sèches et caniculaires. C'est aussi un confort sanitaire car il y a moins de poussières et de pollen.

Le système d'irrigation souterrain fournit 30 m³/h d'eau comestible à 17°C. Il suffit d'appuyer sur un bouton et de fermer les vannes éloignées du sinistre pour obtenir pression et débit autour du sinistre en moins de 2 min. En plus chaque îlot dispose d'un réseau d'eau sous pression immédiatement disponible.

Un ou plusieurs extincteurs équiperont chaque îlot.

Une bouche à incendie est au 12 rue de la Palanque à moins de 100m de la parcelle.

La mare et les piscines autour de la parcelle peuvent servir d'appoint.

Les jardins cultivés et entretenus étant toujours humides, ils ne représentent donc pas de risque incendie sauf pour les murs de fagots qui les entourent. Ces murs sont îlotés en bloc de 2m de largeur, 1.5m de hauteur sur 6 m de long avec un passage de 3m entre chaque îlot.

Les batteries électriques de courant continu sont séparées en 18 sites d'une puissance maximale de 10 kW sous 24 V soit une énergie chimique de 10 kWh au maximum. Les batteries sont enterrées dans un local drainé, étanche à l'eau sous pression et sécurisé. Un responsable formé à ces problématiques est présent sur le site 24h/24. Deux véhicules électriques au plus peuvent être mis en charge sur chaque îlot.

Les chauffages au bois et granulés sont soumis à des contraintes d'usage et d'entretien allant au-delà des obligations réglementaires. Une zone hors feu de 50 cm entoure chaque foyer de part et d'autre y compris sur les évacuations des gaz de combustion.

L'utilisation de gaz butane ou propane est tolérée exceptionnellement et fortement surveillée. C'est l'utilisation de l'énergie électrique autoproduite qui est privilégiée tant en terme d'eau chaude (en complément des ECS) que de chauffage d'appoint.

Les moustiques :

[sommaire](#)

Ce sont nos amis avant tout. Ils font partie de la biodiversité.

Ce sont les bêtises des Humains qui génèrent leurs proliférations. Les éradiquer fait partie des bêtises ! Il faut qu'il y ait des moustiques pour que la Nature mette en place leurs prédatons nécessaires à leur régulation.

Oui aucun moustique dans ma maison !

Oui quelques moustiques autour de ma véranda en organisant leur répulsion !

Non aux lutttes chimiques notamment les serpentins à brûler dont les gaz sont toxiques pour toute la maisonnée.

Oui aux moustiquaires de fenêtres et au dessus des lits à baldaquin.

Oui aux ventilateurs surtout les plafonniers. Les moustiques n'aiment pas les courants d'air. Les ventilateurs d'ordinateurs et les chargeurs de téléphones peuvent être récupérés pour limiter les dépenses et l'énergie consommée (DC 12V 0.18A). De plus ils sont très silencieux.

Oui aux produits de piscine et de terrasse à base d'huiles essentielles. A renouveler tous les 3 jours.

Oui aux lampes bleues grilles insectes mais à énergie solaire et uniquement autour des lieux de vie. Actuellement ces grilloirs de types agricoles valent 80€ chacun. Au Maroc ils ont à 25€ donc un achat groupé s'impose. Les grilloirs de salon sont à 15€ pour une puissance électrique de 30W soit une ampoule basse consommation mais il en faut plusieurs et en fonctionnement en continu plus un nettoyage fréquent ce qui prouve leur efficacité.

Oui à la chaux utilisée autrefois pour assainir 2 fois par an les lieux de vie des animaux de ferme. Badigeonner les troncs des arbres surtout fruitiers sur 2m de hauteur, les murets, les pots de fleurs et leurs écuelles, les réserves d'eau à l'intérieur et à l'extérieur (une fois par semaine au moins), les bordures de trottoirs, les entrées pluviales, les pierres, partout où cela ne gêne pas !

Attention aux traces blanches sur les vêtements même après les pluies.

Renouveler les badigeons et les aspersiones 2 à 3 fois par mois de présence des moustiques.

L'alcalinité de la chaux réduit la prolifération des insectes et en décime quelques uns.

La blancheur des surfaces réduit la chaleur emmagasinée par les surfaces traitées.

La valeur agronomique des terrains chaulés est améliorée.

Attention à la préparation des lessives de chaux :

1 – utiliser un récipient en terre ou en métal car l'hydratation est fortement exothermique : le plastique font rapidement !

2 - toujours mettre la poudre dans l'eau, jamais l'inverse : risque d'explosion chimique !

En cas de projection, laver abondamment les parties touchées ou plonger dans la piscine ou la réserve d'eau.

Un sac de 20 kg de chaux vive vaut 6€ en circuit agricole ; il peut aseptiser un terrain d'un demi-ha. Une préparation et un épandage collectif est conseillé tant d'un point de vu de la sécurité que de celui de la convivialité. Mutualiser les moyens est aussi un avantage car la chaux se dégrade dans le temps et les pompes à sulfater se détériorent avec ce produit alcalin très corrosif. Enfin il s'agit de traiter un quartier pour être efficace !

Oui au système de piégeage des moustiques par courant de gaz carbonique attirant les moustiques et les entraînant vers un grilloir électrique. Très efficace pour 300 m² autour du piège mais c'est 1000€ d'investissement plus les cartouches de CO₂ comprimés.

Oui à l'utilisation de nos espaces de vie à l'extérieur en fonction des heures de sortie des différentes espèces de moustiques : le tigre est diurne, les autochtones sont nocturnes.

Attention aux aoûtats : ils sont souvent plus impactant que les moustiques.

Oui aux vêtements amples et couvrant tous le corps ; de couleurs claires bien sur !

Oui à la protection collective du malheureux qui respirant beaucoup par la peau, ce qui est une chance, génère un flux de gaz carbonique attire nos Amis ailés. Ce malheureux s'habille de pied en cap et s'entoure de tapettes à moustiques actionnées par ses voisins durant les quelques minutes nécessaires à la détection par les moustiques femelles locaux de cette source d'acides aminés prélude à la ponte. Ce jeu de massacre se fait un verre à la main, debout sous la lumière pour bien voir où les malheureuses bêtes vont se poser. Avant de frapper gentiment il faut attendre quelques secondes que le dard s'enfonce dans le tissu ce qui empêche le moustique de bondir hors de la zone dangereuse. Pour ceux qui se posent sur les mains, le cou, le visage, les cheveux il est recommandé de ne pas utiliser la tapette mais le câlin direct.

Oui à l'auto construction de piège à base de levure et sucre roux plus une bouteille en plastique à découper. Le mélange aqueux levure sucre produit pendant 2 semaines du gaz carbonique qui attire les moustiques et les piègent.

<https://www.comment-economiser.fr/piege-a-moustiques-fait-maison.html>

Ne jetez pas le bouchon de la bouteille en plastique : recyclez le !

Vidéos pour l'auto construction :

<https://www.youtube.com/watch?v=a2DMzZNfDFQ>

<http://www.natures-paul-keirn.com/2016/05/le-piege-a-moustique-a-gaz-carbonique-faites-le-vous-meme-diy.html>

Il faut plusieurs pièges pour cerner la zone à protéger et baisser la densité locale de ces êtres vivants avec nous.

Il est illusoire de faire sortir ces 20 logements par la seule rue de Françounette.
3 doivent sortir par la rue de la Palanque et 3 par l'allée Bel Air.

Sont prévus 2 parkings pour les voitures thermiques :

Un grand de 20 places devant le bâtiment agricole autour du noyer qui servira de rond point.

Un petit de 6 places en haut de l'allée Bel Air. Il s'agira d'un demi cercle de 6 m de diamètre avec route de castine qui rejoint le terrain de foot et prolongée d'un accès pompier au dessus des tribunes. Ceci afin d'évacuer les automobilistes piégés par une soudaine inondation comme ce fut le cas voici 10 ans déjà.

Une grande allée de castine de 6m de large partira de la rue de Françounette entre le bâtiment agricole et la balançoire 2 places. Elle amène tous les véhicules sur le grand parking.

Une allée de castine de 3m de large part du parking plein Est et dessert les îlots de logements de part et d'autres. Chaque îlot dispose d'un parking couvert de panneaux photovoltaïques pour vélo et voitures électriques en recharge. Un plan des VRD est en construction.

Les eaux usées rejoignent l'allée Bel Air sauf pour les îlots pourvus d'un assainissement semi collectif par phyto épuration et lagunage/stockage/bassin d'expansion.

Création d'une mare auto épuratrice ; point d'eau permanent pour les batraciens, les nénuphars, les oiseaux, en reconstruction de l'ancienne mare comblée voici un demi siècle.

Le site reçoit déjà plusieurs oiseaux migrateurs dont la huppe fasciée.

Une colonie d'une douzaine de chauve souris s'est installée 2 semaines en juin 2018 espérons qu'elle revienne !

Investissement global 500 000€ sur 20 ans.

A l'obtention du permis d'aménager 100 000€ pour les Voiries et Réseaux Divers

Puis 100 000€ pour le premier lot de 3 logements puis 15 000€/an en autofinancement.

Appels à financements participatifs et familiaux.

6 logements sont ouverts à la propriété privée avec location du terrain viabilisé.

L'éco hameau reste familial pour tout le foncier !

Les emplacements sont loués à la nuitée, à la semaine, au mois ou via des baux emphytéotiques de 18 ans minimum.

Les logements sont loués ou bien financés par les locataires.

Ces logements sont rachetés par l'éco hameau lors du départ du locataire.

Les propriétaires des logements peuvent opter pour une location saisonnière de leur logement qui finance une partie de leurs frais annuels et leurs propres vacances.

Une semaine pour un T2 se loue 450€ entre la mi juillet et la mi août soit 4 semaines en haute saison. 350€/semaine 4 semaines avant et 4 semaines après.

L'éco hameau doit augmenter le pouvoir d'achat de 50 à 300€/mois et par personne.

Ce sont les activités organisées sur les lieux de vie qui génèrent ces gains.

J'estime que chaque heure d'activité est équivalente à 5€ d' gain.

Ces gains proviennent aussi des réductions des dépenses inutiles ; il s'agit d'analyser la valeur de nos achats et de nos dépenses.

Avons-nous réellement besoin de cet objet, de cette matière, de ce service ?

Pouvons-nous trouver une substitution via le recyclage et l'échange de services selon les méthodes des Accorderies entre autre.

Concrètement :

1 - Les jardins vivriers personnel et collectifs offrent des opportunités de gain à condition de s'y tenir et d'organiser son remplacement lors de ses absences d'où l'intérêt de jouxter une dizaine de jardins. Il faut aussi passer du temps dans sa légumerie, lieux de transit et de stockage des denrées. Il faut aussi beaucoup de temps dans la cuisine car les légumes et les fruits ne sont pas prêts à la consommation. Idem pour les conserves et les congélations.... C'est une chaîne de tâches chronophages que seule un collectif peut supporter ne serait ce que celui de la famille.

Ces productions transformées et stockées sont une monnaie d'échanges pour entretenir la convivialité et rémunérer les compétences autres entraînant des économies du faire par soi même.

2 – réparer - customiser – réemployer - Sont autant d'économies.

Si on investit 1€ dans un « faire pour soi » ce sont 2€ qui sont remplacés.

3 – construire sa maison tout ou partie via des chantiers participatifs permet de réduire de moitié l'apport personnel. Si cette maison est petite ; de 30 à 50 m² ; alors l'accession à la propriété est généralisable.

4 – vivre dans un petit logement réduit l'investissement mais aussi les dépenses locatives et les taxes. L'énergie est aussi un poste fortement impacté par la taille du logement mais aussi par l'autoproduction de plus en plus accessible et bientôt imposée par la Règlementation Technique de 2020 applicable en 2021 pour tous les bâtiments neufs.

5 – tout cela est chronophage mais génère si cela est fait de manière holistique et volontaire le plaisir de la créativité, de l'activité physique et manuelle donc de la santé mentale et physique : plus besoin de médicaments et autres béquilles des existences mal équilibrées.

6 – les qualités organoleptiques des productions vivrières et de leurs transformations à la maison sont facteurs de santé. Rompre l'anonymat de ce que l'on mange voilà un projet de vie !

7 – vivre au grand air dans un endroit non pollué ou le moins possible est aussi un gage de longévité en bonne santé. Combien cela vaut il ?

8 – la mobilité électrique partagée représente une réduction de plusieurs milliers d'€/an si on supprime sa voiture thermique personnelle.

Les déplacements en VE coutent 1000€ de moins pour 15 000km/an.

L'éco hameau est situé à moins de 500 m de toutes les commodités de notre société dite moderne. Le marché fermier d'Estillac tous les jeudis de 16h à 20h est à 20 minutes à pied par des chemins de traverses mais directs. Il suffit qu'une VE attendent les achats de chacun pour les ramener au éco hameau. Le marché du Chat d'Oc est à 6 km. Ceux d'Agen sont à 8 km.

Pourquoi pas un marché dans l'éco hameau où sur la place du village ?

Pourquoi pas un distributeur automatique réfrigéré de lait fermier en poche étanche comme celui de Lavardac ?

Création de 3 emplois devant d'assumer les tâches suivantes avec les bénévoles de l'association à créer :

[sommaire](#)

Entretien de tout l'espace soit près de 3ha et une vingtaine de jardins.

Construction des logements à ossature bois.

Aide aux personnes âgées dans leurs quotidiens et les incidents de leurs vies.

Accueil des touristes pour les meublés notamment à chaque changement de locataires.

Accueil des caravanes, camping car, voyageurs à pieds et à vélo, ...

Organisation de conférences et de portes ouvertes pour améliorer les processus écologiques mis en œuvre sur le site.

Organisation d'activités créant du lien entre les êtres vivants et la Nature :

Exemple 1 : La fête de l'eau pour renouer les liens avec l'eau naturelle du ruisseau Labourdasse.

Dans les années 1990 les enfants des écoles ont fabriqués des objets flottants non identifiés en recyclant les objets du quotidien. Les parents ont assuré la protection des enfants lors des mises à l'eau et des récupérations des objets avant le pont de la route de Brax où un barrage temporaire avait assuré un tirant d'eau suffisant. Ce fut deux grandes fêtes organisées par la municipalité sous l'impulsion de la Maison de Chômeurs de l'Agenais ayant fourni les petites mains indispensables à toutes les fêtes.

Exemple 2 : Les feux de la Saint Jean

Exemple 3 : la production et la dégustation de jus de raisins (de la vigne sur la parcelle) et de pommes (des pommiers de la parcelle) via les extracteurs de jus disponibles.

Exemple 4 : Chantiers saisonniers pour entretenir collectivement la parcelle.

Entretien et location de véhicules électriques en flotte captive.

Entretien et gestion des 18 lieux de productions d'énergie électrique en courant continu (24V) et alternatif (220 V).

Les rémunérations de ces 3 emplois sont :

Agricoles par la vente des excédents de productions.

Agricole pour le maintien en état des jardins.

Sociétales par l'aide au maintien à domicile des locataires seniors valides.

Liées au tourisme pour la permanence d'accueil et l'entretien des logements loués.

Mécanicien et électricien : vente de courant et locations des voitures de la flotte captive. Chaque voiture électrique consomme 300 à 500€ d'électricité par an pour 15 000km soit 1 000€ de moins par an qu'une voiture thermique.

Quelles sont les structures juridiques nécessaires à ce projet ?

[sommaire](#)

Une association loi 1901.

A nom propre ; avec ou sans TVA ?

SCI : Société Civile Immobilière

SCOP : Société Coopérative et Participative

<http://www.les-scop.coop/sites/fr/les-scop/qu-est-ce-qu-une-scop.html>

SCIC : Société Coopération d'Intérêt Collectif

SHP : Société d'habitat participatif

SCC : Société coopérative de construction

SCIA : Société civile immobilière d'attribution

.....

Le choix d'une ou plusieurs structures se fera lors de la co construction du projet.

Projets :

Statu quo jusqu'en 2021 sauf imprévus ...

Un camping « agricole » de 7 emplacements

Un éco hameau sur 1,85 ha.

Typologie des habitants de ces 18 logements meublés ou non :

[sommaire](#)

Les étudiants et les touristes dont les plages d'occupations des lieux sont complémentaires.

Walibi vient de mettre en place une offre touristique sur 2 jours et aucune offre nouvelle d'hébergement n'a été créée localement !

Les retraités volontaires pour une fin de vie organisée à la campagne offrant un large spectre d'activités manuelles positives : jardinage, cuisine, constructions, observation de la nature sauvage et cultivée, entre aide intergénérationnelle....

Les habitants d'HLM en mal de verdure et d'activités volontaires pour améliorer leur pouvoir d'achat et devenir propriétaires.

Les volontaires pour une expérience holistique et écologique en communion directe avec la nature cultivée et sauvage. Ce sont plus de 10 ha non bâtis qui entourent cette parcelle en incluant les 2 terrains de foot et le parc Arlabosse. Le ruisseau Labourdasse traverse cette zone sur presque 1km. Il est bordé d'arbres que nous devons connecter au reste via des corridors écologiques sans discontinuités.

<http://www.roquefort47.fr/fr/vie-pratique/les-equipements-et-services/lespace-arlabosse.html>

Si vous souhaitez apporter votre soutien et éventuellement participer à ce projet voici mes coordonnées :

zanardoalain@gmail.com - 06 76 71 84 37

Voir les nouvelles de l'éco hameau

[Novembre 2018](#)

Document actualisé le 29 décembre 2018.